



Projet de développement

et de structuration de l'équipe technique des clubs :

Pays du gier & St Chamond Handball

**« l'agent technique de
développement Intercommunal »**

1.	ANALYSE DE L'EXISTANT	3
1.1.	Le handball dans le département et le partenariat des deux clubs	3
1.2.	L'agent technique de développement intercommunal	4
1.3.	Faisabilité et viabilité du projet	4
1.4.	Les arguments de notre projet	5
1.5.	Principales missions de l'agent technique de développement	5
1.6.	Politique d'expansion quantitative	6
1.7.	Le développement du sport loisir et sport intégration.....	7
1.8.	St Chamond Handball + Pays du gier et l'insertion sociale.....	7
1.9.	Politique de développement qualitatif	7
2.	PROFIL DU POSTE	8
3.	BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURATION (SUR 3 ANS)	10
4.	PLANNING PREVISIONNEL	11

1. Analyse de l'existant

Actuellement le Handball Pays du Gier et le St Chamond Handball possède **320** licenciés répartis dans 18 équipes, de la manière suivante :

	GARCONS	FILLES	MIXTES	NIVEAU
Baby		1	1	Loisir
-9 et -11	1	1	1	Département
-13	2		1	Département
-15 ou -14	2	1		Département
-18		1		Pré-National
-18	1	1		Département
Seniors G	1			Département
Seniors Filles		1		Excellence .Rég
Seniors	1	1		Pré-National

Le comité tutélaire se compose de 20 personnes, toutes bénévoles.

1.1. Le handball dans le département et le partenariat des deux clubs

Avec 2000 licenciés, le département de la Loire se positionne derrière le Rhône (5000 licenciés) et avant le département de l'Ain dans la ligue du Lyonnais.

Au niveau National : on constate qu'une seule équipe seniors filles évolue en National 1 (CASE) et une seule équipe seniors garçons en National 3 (CASE).

*Grâce au partenariat avec le club du Pays du Gier, le dynamisme de cette coordination atteindra **les 16% et le 1er club de la Loire.***

Une progression de 30% par an en moyenne sur trois ans est envisagée pour l'ensemble des ces effectifs (doublement à l'issue des trois premières années d'activité de l'agent technique de développement intercommunal).

Position respective des deux clubs : les deux clubs ont, un projet commun de développement et de structuration (commission tutélaire de développement) et n'envisagent pas de fusion. Il s'agit de mutualiser des ressources communes tout en gardant une large indépendance de gestion et de moyens.

Commission tutélaire : la composition de la commission tutélaire, chargée de veiller au respect des engagements des clubs vis-à-vis des entités qui financent le projet, suivrait des règles de représentativité dans les rapports définis.

1.2. L'agent technique de développement intercommunal

St Chamond Handball n'a plus de responsable technique depuis 3 ans. Depuis les décès (en 2 ans) des deux responsables techniques, le club n'a plus les moyens d'une véritable dynamique de formation et de fidélisation de ses cadres.

St Chamond Handball et le Handball Pays du gier disposent de bénévoles, mais malgré l'implication de ces membres, le club est limité pour concrétiser des projets importants, faute de disponibilité, de temps et de compétences.

Affectation de l'activité de l'agent technique : compte tenu des apports respectifs des deux clubs (apport financier de Saint-Chamond, apport d'une compétence technique et d'un réseau sportif du Pays du Gier), il est envisagé d'affecter l'activité (temps passé pour chaque club) de l'agent technique dans un rapport de deux tiers / un tiers (ou trois quarts / un quart, à discuter) à Saint-Chamond / Pays du Gier.

1.3. Faisabilité et viabilité du projet

Montant de l'engagement municipal de St Chamond :

les représentants du St Chamond Handball ont bien noté que la mairie de Saint-Chamond ne voulait pas apporter de subvention excédant un tiers du budget du club ; or sa part de financement du projet de développement représente 41 % de ce budget. Il faut cependant replacer cet engagement par rapport au budget global du club, dans ce cas cette participation ajoutée à la subvention municipale annuelle reste en deçà des 33 % du budget global.

Lors de la réunion du 1/10/2003, Messieurs **Thiollier, Lauro et Brillaud** de la municipalité de St Chamond ont accepté un accord de principe sur le projet à la condition fondamentale que la municipalité de L'Horme et d'une autre commune dans lequel le club du Pays du gier à son activité s'engage dans ce projet

1.4. Les arguments de notre projet

L'objectif premier reste le développement quantitatif (jeunes) et qualitatif pour les cadres et dirigeants (montage de projets, formalisation...) ainsi que l'ouverture de notre sport à des publics différents et à des pratiques diverses pour les communes impliquées dans le projet :

- sport de compétition
- sport de loisir
- actions en faveur des plus jeunes en liaison avec l'USEP pour le mini-handball ou avec les écoles de quartiers.

Toutes ces actions sont étroitement liées à la formation de cadres, de dirigeants dans notre club et à une amélioration de l'accueil au sein de notre structure concernant les jeunes filles.

Le St Chamond Handball et le Handball club du Pays du Gier (développement du féminin) souhaitent initier une commission tutélaire, formée d'élus des deux clubs, pour gérer l'administration du regroupement qui représenterait 320 licenciés, initierait des projets et corrigerait les dysfonctionnements.

L'atout principal de ce partenariat doit renforcer et pérenniser l'embauche de l'agent technique de développement .

Le président du Pays du Gier (Patrice FRERY) étant président de l'équipe technique régionale de la ligue du Lyonnais et responsable des formations des cadres dans la Loire depuis 12 ans pourrait superviser notre agent de développement technique.

1.5. Principales missions de l'agent technique de développement

- Politique d'intégration sociale
 - Pratique diversifiée (mini-handball, sandball, le handball de rue)
 - Liaisons, interventions et développement des relations avec les centres sociaux, les collèges (classe sportive :contenus pédagogiques, outils adaptés (mini hand pour les 6° et 5°)).
 - Accompagnement des éducateurs et des professeurs des écoles ou de collèges de St Chamond et de l'Herme.
 - Liaisons, interventions et développement des relations avec les quartiers
 - Mise en place des licences découvertes.
- Politique de développement qualitatif des cadres (arbitres et entraîneurs)
 - Formation de cadres de 1er niveau
 - Formation des jeunes arbitres
 - Formation des jeunes joueurs en relation avec les instances fédérales
 - Formation BAFA handball
- Politique de formation de nouveaux dirigeants
 - La dynamique de la commission tutélaire pouvant intéresser et motiver de nouveaux dirigeants

- La mise en place d'une formation de dirigeants
- La mise en place de vices présidents «section jeunes »

La mise en place d'un agent technique de développement, « doit être une de force de proposition et une force d'action sur le terrain. »

1.6. Politique d'expansion quantitative

1.6.1. La stratégie de développement

Dans le cadre de sa politique, la commission tutélaire des deux clubs souhaite multiplier les initiatives en direction du milieu scolaire pour favoriser la découverte et la pratique du handball dans les écoles primaires de St Chamond, de l'Horme, de la Grand Croix et de St Paul en Jarez afin de créer un tissu de relations privilégiées avec l'ensemble des partenaires de l'éducation Nationale (directrices, directeurs d'école, CPC, CPD d'EPS, institutrices, instituteurs et USEP), des partenaires institutionnels (élus locaux, direction départementale de la jeunesse et des sports,...), Développer et créer des relations avec de nouveaux partenaires en matière socio-sportif (associations de quartiers, éducateurs spécialisés...) et des parents.

Dans le cadre des opérations mises en place par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (loisirs quotidiens des jeunes, loisirs de proximité, PLAS,...), nous devons proposer des actions pendant les petites et les grandes vacances, en direction du plus grand nombre, pour impulser une politique d'accessibilité à la pratique du handball, d'insertion par le sport et de promotion du handball dans le département. Cette volonté s'inscrit également dans le souhait d'œuvrer dans le domaine de l'animation en milieu rural.

Dans le cadre des cartes scolaires, c'est à dire, des zones d'influence des collèges, construire un ensemble de relations, un partenariat avec les professeurs d'EPS et les principaux des collèges de St Chamond et de la Grand Croix afin de mettre en place des séances de découverte et de perfectionnement dans le temps scolaire ou périscolaire.

1.6.2. Développer et dynamiser l'image de la ville de St Chamond, de l'horme et la Grand Croix à travers les actions de communication et d'animation des clubs.

Un site Internet est déjà mis en place afin de communiquer et de valoriser l'image des clubs et des communes impliqués dans le projet.

<http://perso.wanadoo.fr/handball.club.pays.du.gier/>

Il mettra à disposition des contenus pédagogiques de mini-handball pour les écoles des communes, des référentiels techniques pour les classes sportives et l'équipe technique du club.

Il mettra aussi à disposition les aides administratives pour les jeunes afin d'accéder à un club (coupons sports, carte sports...).

Développer des relations dynamiques avec la presse (Le Progrès) par l'intermédiaire de l'image numérique et de la messagerie (Email).

Développer l'organisation de manifestations départementales, nationales et internationales.

1.7. Le développement du sport loisir et sport intégration

Il convient de lancer une opération hand-vacances couplée à d'autres activités, le sandball (handball de plage et handball de place) se prêtant tout à fait aux centres de vacances et de loisirs.

Il convient de mener un projet socio-sportif avec les associations de quartiers et les cités afin de faire découvrir certaines valeurs :

- civisme
- tolérance
- maîtrise de soi
- respect des autres
- respect des règles de collectifs

1.8. St Chamond Handball + Pays du gier et l'insertion sociale

Le St Chamond Handball et le Handball Pays du gier souhaite mettre en place un projet intégration-sport où l'on retrouve toujours la dimension sociale et pédagogique de la discipline. Nous souhaitons privilégier les centres sociaux pour séduire les enfants des cités dites défavorisées, très jeunes. Il est important de leur faire aimer une activité sportive demandant rigueur, effort, discipline et sociabilité.

1.9. Politique de développement qualitatif

L'ensemble des missions relatives à la politique de développement qualitatif incombe à tous les acteurs des clubs et à la mise en place d'une véritable équipe technique animé et dynamisé par son agent technique de développement sous la responsabilité de Patrice FRERY : Président de l'ETR et animateur des formations dans le département de la Loire (BE1 et BF3)

Ces missions recouvrent :

- La détection et la formation des cadres
- La détection et la formation des arbitres
- La sélection et la venue d'équipes étrangères

- La création et le suivi des structures d'entraînement (entraînements supplémentaires après les horaires scolaires ou entre 12h et 14h)
- L'accompagnement de classes sportives (prestations)
- Intervention dans le comité (prestations)

1.9.1. La formation des cadres

Le nombre réduit de cadres titulaires d'un brevet d'Etat ou d'un brevet fédéral est l'un des facteurs limitant la croissance.

Un effort significatif doit être réalisé pour sensibiliser tous les entraîneurs sur la nécessité et le caractère enrichissant d'une formation.

Un suivi des entraîneurs doit être envisagé avec le responsable technique ou par la création d'une commission technique.

1.9.2. La formation des arbitres

Le constat établi pour la formation des cadres, équivaut pour la formation des arbitres. Une commission d'arbitrage et le suivi des jeunes arbitres ou potentiels doit être mise en place afin de motiver et de former en permanence.

1.9.3. La création de structures d'entraînement ou classes sportives à St Chamond et la Grand Croix

Dans la continuité des actions engagées à l'école primaire, notamment en direction des CM1 et CM2, il semble opportun d'aider à mettre en place avec le comité des classes à horaires aménagés dans les collèges.

Dans la continuité des sports études après le lycée, il semble aussi opportun d'aider à mettre en place avec la ligue et le comité des créneaux supplémentaires d'entraînement de proximité pour améliorer la formation du jeune joueur.

2. Profil du poste

Ce poste d'agent de développement est totalement novateur, il n'entre pas en concurrence avec d'autres personnels pouvant intervenir sur le même secteur.

L'agent technique de développement aura donc un brevet fédéral (niveau III confirmé) et un brevet d'état sport pour tous (BESAPT). En formation sur le BE1 Handball.

Expérience dans des missions similaires, + de 26 ans (sport emploi).

Qualités de communications, d'autonomie et de prises de responsabilité.

Aptitude à animer et à dynamiser des groupes « jeunes »

Apte à conduire des projets de formation.

Les compétences requises pour cette fonction sont principalement :

- Pour les actions d'expansion
 - Mettre en oeuvre un projet éducatif et pédagogique (qualité de formalisation, de rédaction...)
 - Qualité de communication et de relations humaines
 - Savoir conduire une réunion
 - Se mettre au service des différents publics

- Pour les actions d'encadrement sportif
 - Concevoir, organiser et conduire une programmation
 - Expliquer et faire respecter les règles de conduite
 - Veiller au respect des règles de sécurité

- Pour les actions de communication
 - Techniques d'animation d'une réunion
 - Connaître l'outil informatique et Internet

D'une façon générale :

- Travailler en équipe avec les techniciens bénévoles du club
- Gérer et organiser son temps de travail de manière autonome
- Etre disponible, passionné, volontaire et motivé par le projet
- Etre capable de conduire des projets

Recrutement de l'agent technique : Il n'est pas envisagé, dans l'état actuel du projet de lancer une opération de recrutement. Il faudrait toutefois engager une première sélection pour espérer avoir une personne opérationnelle dès le début de la saison sportive 2004-2005.

3. BUDGET PREVISIONNEL de la structuration (sur 3 ans)

Il convient de prévoir un budget sur 3 ans pour le poste afin de pérenniser les actions de développement et de structuration technique. Par ailleurs une somme sera allouée au frais de déplacement et de fonctionnement.

Le rayonnement des missions sur plusieurs communes conjugué au plan sport emploi doit sécuriser le montage financier du poste :

Budget prévisionnel

DEPENSES (sur 3 ans)

Base salariale de l'intervenant : Agent de développement technique

Total 30000 € *3 ans = 90000 €
Frais de déplacement compris

TOTAL DEPENSES (sur 3 ans) 90000 €

RECETTES (sur 3 ans)

Contractualisation des prestations « scolaires »	3000€
Contractualisation des prestations « Fédérales »	4000€
Ministère des sports (sport emploi)	22000€

9900€ la première année

7600€ la deuxième année

4500€ la troisième année

Aide municipale exceptionnelle (St Chamond)	37000€
Aide municipale exceptionnelle (l'Horme)	4500€
Aide municipale exceptionnelle (La Grand Croix)	4500€
Aide municipale exceptionnelle (St Paul en jarez)	1000€
Conseil général	4000€
Syndicat du Pays du gier	2500€
Augmentation des licences (En quantité)	7500€

TOTAL RECETTES (sur 3 ans) 90000 €

4. Planning prévisionnel

Heures/ Semaines	Formation référentiels	Coordination instruction dossiers Dev.	Suivis Entraîneurs	Développement / écoles / centres primaires - collèges	Entraînements managérat
Baby		1 heure	1 heure		
-9 & -11	1 heure	2 heures	1 heure	2 heures	2 heures
-13	1 heure	2 heures	1 heure	2 heures	2 heures
-15	2 heures		1 heure	2 heures	
-18 F& G	2 heures	1 heure			4 heures
Administratif				5 heures	
Total / Semaine	6 heures	6 heures	4 heures	11 heures	8 heures
Total général	35 heures				